



Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

S²LO

DÉPARTEMENT
Côte d'Or

Publié le

ID : 021-200000925-20230316-2023_03_16_10-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 16 mars 2023

DATE DE CONVOCATION

10 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **seize mars** à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M Gilles BRACHOTTE), M. Vincent CROUZIER (pouvoir de M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. Vincent DANCOURT (pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Nathalie SEGUIN, Mme Zineb HEMAIRIA (pouvoir de M Paul MURANO), M. Guy MORELLE (présent de 18h30 à 19h50 puis de 19h55 à 21h15), M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de Mme Marie-Paule FONTAINE), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN (pouvoir de Mme Anne-Sophie BOISSON), M. Martial MATHIRON, M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET (pouvoir de Mme Marie-Françoise DUPAS), M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents :

M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), M. Guy MORELLE (absent de 19h50 à 19h55), Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON (pouvoir à M. Dominique JANIN), Mme Marie-Françoise DUPAS (pouvoir à Mme Monique PINGET), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE), M. Paul MURANO (pouvoir à Mme Zineb HEMAIRIA), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent DANCOURT, 4^{ème} Vice-président délégué à l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux Transports et à la Transition énergétique.

23/03/2023/10

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	27
VOTANTS :	32

Objet : Compte administratif – Budget Principal « Funérarium »

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier ses articles L. 1612-12, L.1612-13, L.2121-31 et D. 2342-1, applicables aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi des articles L. 1612-20 I, L. 5211-36 et R. 5211-13,

Vu, la délibération n°17/03/2022/20 du Conseil Communautaire du 17 mars 2022 relative à l'adoption du Budget primitif du Budget Principal « Funérarium »,

Vu, le Compte de Gestion de l'exercice 2022 du Budget Principal « Funérarium »,

Le Compte Administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du Budget, il compare à cette fin :

- D'une part les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du Budget,
- D'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le Compte Administratif est appuyé d'un état des dépenses engagées non mandatées et des restes à réaliser concernant les sections de fonctionnement et d'investissement.

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Monsieur le Président présente le Compte Administratif du Budget Principal « Funérarium » pour l'exercice 2022. Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière,

En section de fonctionnement et d'investissement, le Compte Administratif présente les résultats suivants en dépenses et en recettes :

Cté CMES PLAINE DIJONNAISE - Budget Funérarium - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF					II
VUE D'ENSEMBLE					A1
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 18 337,31	G 24 204,68	G-A	5 867,37
	Section d'investissement	B 11 213,31	H 8 129,17	H-B	-3 084,14
		+	+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 11 816,01 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 3 476,17 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)		
		=	=		
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 33 026,79	Q= G+H+I+J 44 149,86	=Q-P	11 123,07
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00	0,00	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 18 337,31	= G+I+K 36 020,69	17 683,38	
	Section d'investissement	= B+D+F 14 689,48	= H+J+L 8 129,17	-6 560,31	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 33 026,79	= G+H+I+J+K+L 44 149,86	11 123,07	

Après avoir désigné Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels, aux Moyens informatiques et à la Modernisation de l'Administration pour présider en lieu et place de Monsieur le Président,

Sortie de Monsieur le Président de la séance.

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 08 mars 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **CONSTATE**, au titre de l'exercice 2022 du Budget principal « Funérarium » les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,
- **ARRÊTE** le résultat global de clôture du Budget principal « Funérarium » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2022 à 11.123,07 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 17 mars 2023

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER